le gagner plus rapidement le quai d'embarquement. A ce moment arrivait le train 2021 venant d'Hazebrouck, celui-là même qui devait l'emmener dans le pays minier où il travaille.

Depecker fut tamponné dans l'obscurité par la locomotive et projeté violemment contre la barrière. En heurtant les montants en ciment, il eut la cuisse gauche fracturée. La tête passa sous le tablier : le cuir chevelu coupé au sommet et deux autres blessures atteignant le front et maxillaire gauche.

Le train ayant quitté la gare, le garde-barrière entendit les plaintes du blessé et s'avança une lanterne à la main. Depecker avait encore toute sa connaissance. Il dit son nom, mais se plaignit d'une crampe à la jambe gauche. Le gardien regarda de plus près et vit de la neige toute rouge de sang.

Depecker fut transporté à l'estaminet Lemaître et rendit le dernier soupir au bout d'une demi-heure, succombant, croit-on à des lésions internes. Son corps a été examiné par M. le docteur Brunet, puis dirigé sur l'hospice de Morbecque.

Un déraillement et un tamponnement de trains sur la ligne Boulogne-Calais

Une violente tempête de Nord-Est s'est déchaînée hier sur tout le littoral de la Manche accompagnée d'une chute de neige telle qu'on n'en a vu depuis longtemps. Cela n'a pas été sans amener de graves accidents.

Un accident grave s'est produit sur la ligne de Boulogne-Calais. Le train qui était parti de Boulogne à 21 heures, arrivait près de Frethun vers 23 h. 15.

A cet endroit, le mécanicien du convoi aveuglé par la neige qui tombait en rafale, ne put apercevoir des poteaux téléphoniques qui avaient été renversés par le vent et couvraient la voie.

La locomotive continua son chemin à une allure horaire d'environ 50 kilomètres et bientôt se trouva prise comme dans une inextricable toile d'araignée de fils téléphoniques. L'essieu avant s'immobilisa et fit dérailler la locomotive, obstruant les deux voies, une vingtaine de poteaux étaient renversés.

Des secours furent demandés à Calais et Boulogne. Une machine pilotant du matériel de secours amena sur les lieux de l'accident une équipe de télégraphistes, qui durent couper les fils téléphoniques pour dégager la voie.

Les voyageurs des trains 19 et 23 durent être transbordés et conduits en autocars à Calais, et ceux du train 10 vers Boulogne.

Un peu plus tard une locomotive haut-le-pied fut envoyée de Boulogne pour remorquer un train immobilisé en gare de Marquise et au cours d'un manœuvre un tamponnement se produisit. Il y eut plusieurs blessés dont le chauffeur M. Fosseux et un chef de train qui ont été admis à l'Hôpital Saint-Louis, de Boulogne. Leur état n'est pas grave.

Ces deux accidents causèrent de graves perturbations dans la marche des trains. La voie de Frethun fut dégagée vers 7 h. 30 du matin et celles de Marquise, vers midi.

Les services de paquebots suspendus entre la France et l'Angleterre

Les services d'autobus ont été interrompus, de même que la traversée Boulogne-Folkestone et Douvres. Les voyageurs couchent à Boulogne. Les gros chalutiers sortis restent au large, se tenant en communication par T. S. F. avec Boulogne. Les petits cotiers restent au port, car la tempête fait rage.

L'Inscription Maritime où se tient en permanence l'administrateur, n'avait reçu à 16 h. aucune nouvelle alarmante.

Boulogne sans lumière

Boulogne, desservi par la « Béthunoise » a été privé d'électricité et de force motrice toute la matinée. A 15 h. 30, le courant n'était pas revenu. La tempête de vent et de neige continue plus forte. On comptait à 15 heures, deux degrés au-dessous de zéro.

Les communications téléphoniques avec Calais sont interrompues, celles avec Lille demandent trois heures d'attente et n'ont lieu que sur une ligne.

A certains endroits la neige a atteint aux environ de Boulogne, une hauteur de trente centimètres.

Templeuve en partie submergé

Le dégel et la pluie de ces derniers jours ont causé dans certains quartiers de réels dégâts.

La route de Templeuve à Huqueville à l'endroit appelé le Pont d'Huquin est submergée, ainsi que la rue du Paradis reliant les quartiers de la Lesrucs et de Bonnance. Les communications sont coupées en ces deux endroits.

En outre de nombreuses caves de particuliers sont remplies d'eau.

Maroilles cerné par les eaux

La Sambre déborde depuis Maubeuge jusque Landrecies. l'Hespe mineure également, à son passage à la Basse-Maroilles — Maroilles est entouré d'eau, la route de la Basse-Maroilles est submergée à son passage près de l'ancienne gare de ce pays — d'Aulnoye à Hachette.

EN BELGIQUE

La Lys a débordé entre Menin et Courtrai sur tout le parcours.

A Gand et à Bruges l'armée a été réquisitionnée pour déblayer les routes et rétablir la circulation.

A Liège la Meuse a dépassé de deux mètres son niveau normal. La commune de Pilleur est envahie par les eaux.

Un train de collégiens en panne

Un train spécial venant de l'Ecluse (Hollande) ramenait à Hazebrouck de très bonne heure mardi matin, 400 élèves français du « Collège des Frères ». Vers 7 heures et un quart, sa marche fut bloquée aux approches de la gare de Bruges. Les collégiens durent rebrousser chemin et regagner l'Ecluse.

Le premier train des Flandres est arrivé de Rexpoëde à Hazebrouck, mais n'a pu repartir en raison de l'abondance de la neige qui couvrait entièrement la voie et aucun autre train n'a pu circuler de toute la journée sur cette ligne.

La navigation aérienne interrompue

La navigation aérienne commerciale a été interrompue sur plusieurs lignes et notamment sur les lignes du Nord, par suite du mauvais temps. Aucune liaison n'a pu être effectuée entre Paris et Londres. On signale que tous les aérodromes du Sud de l'Angleterre sont couverts de neige.

Retards de trains

Hier vers 9 heures entre Bergues, Bailleul et Steenwerck, des poteaux télégraphiques ont été renversés par la tempête sur la voie ferrée. Un service de pilotage a dû être établi pour prévoir les accidents.

Les trains de la ligne Lille-Dunkerque ont subi des retards, notamment le Calais-Bâle, de 16 h. 40 qui est arrivé en gare de Lille avec 58 minutes de retard.

Le train 1772 de Béthune a eu un retard de 37 minutes.

Le train 1772 de Béthune a eu un retard de 37 minutes.

Les services de la Compagnie du Nord et de l'Etat ont procédé aux réparations nécessaires.

Inondations au Maroc

On mande de Casablanca qu'à la suite de violents orages, les voies sont coupées entre Ottali et Ouezzan. Entre cette dernière ville et Kenitra, la nouvelle route de Fez s'est complètement affaissée.

L'Oued Sebou a débordé. On signale des inondations sur la route de Si Fallal Taci et à Souk el Tleta. Entre Petit Jean Kairi et Souk el bara, la voie normale est coupée. Ouezzan est complètement isolée.

Electricité

TOUTES FOURNITURES pour installations d'électricité TOUTES LES LAMPES pour l'éclairage électrique

A. Marchandier

11 Rue St-Pierre-St-Paul, LILLE 11110

Vieilles Histoires de chez nous

Le dernier « Jugement de Dieu » en France

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Arriva enfin le funeste jour du duel judiciaire. A neuf heures du matin, Cocquel et Plouvier furent amenés, accompagnés par leurs *Bretons*, l'un et l'autre vêtus d'un justaucorps de basane oint de graisse et les cheveux rasés. Plouvier, au titre d'appelant fut introduit le premier dans la lice : il se signa à plusieurs reprises et alla s'asseoir sur un des escabeaux recouverts de noir qui étaient placés, suivant la coutume pour permettre aux combattants le repos durant les intervalles de la lutte. Cocquel le suivit dans la lice et en ses quatre coins alla se mettre à genoux, se signa, baisa la terre et alla, comme son antagoniste, s'asseoir sur l'escabeau qui lui était réservé. On leur donna leurs boucliers qui étaient de bois de saule recouverts de cuir et armoriés d'argent à la croix de gueules, et leurs bâtons longs de trois pieds et pointus des deux bouts.

Alors le prévôt Melchior Dugardin s'avança dans la lice pour recevoir le serment des deux champions. Jacotin après avoir baisé respectueusement le livre des Saints Evangiles, y plaça la main et jura hautement que sa cause était juste et bonne. Mahuot, à son tour, imita son geste, en ajoutant que Jacotin mentait mais, voulant baiser une seconde fois les Evangiles, il laissa voir que ses traits s'altéraient, que la pâleur couvrait son front et, en ce temps de foi crédule, cette terreur, signe du trouble de sa conscience, n'échappa point à son entourage.

Ces préparatifs accomplis, le prévôt jeta dans l'arène le gant de Jacotin et, comme signal du combat, cria trois fois à haute voix « Faites votre devoir ! »

Comme deux bêtes fauves qui veulent s'entre-déchirer, Jacobin et Mahuot se précipitèrent l'un sur l'autre. Mahuot prit d'abord l'avantage et encouragé par ce premier succès se baissa, prit une poignée de sable qu'il jeta aux yeux de son adversaire qui, aveuglé pour un instant, reçut une brutale volée de coups de bâton qui le blessa à la tête et fit couler le sang. Mais la gravité de cette blessure n'abattit pas Jacotin qui se recula pour prendre son élan et fondit plus surexcité sur Mahuot qu'il fit tomber à ses pieds, tombant lui-même avec lui et, dans sa rage, lui versa du sable dans les yeux, lui mordit les oreilles, lui meurtrit la figure à coups de poings.

Terrassé par la force et la douleur Mahuot poussait des clameurs déchirantes et le duc de Bourgogne, pris de pitié devant un si atroce spectacle, dépêcha un de ses officiers demander au prévôt s'il ne pouvait accorder la miséricorde au malheureux vaincu et tant supplicié. Mais Melchior Dugardin répondit qu'il n'était pas en son pouvoir d'arrêter le combat et qu'il fallait que la justice suivît son cours par respect pour les franchises de la Ville, qui l'avaient autorisé.

La torture de Mahuot continua donc, et Jacotin, voulant assouvir complètement sa vengeance, continua à tourmenter sa victime pour la contraindre à avouer son crime. Mais le malheureux ne cessait de crier sa douleur, et son bourreau lui bourra la bouche de sable pour étouffer ses cris. Fou de désespoir et de rage, il mordit et coupa d'un coup de mâchoire un doigt de Jacotin. Alors cette mutilation mettant le comble à l'acharnement de celui-ci, il sauta à pieds joints sur le corps presque inerte déjà de Cocquel, en le sommant furieusement de se rendre et d'avouer son crime.

D'une voix éteinte, les reins et un bras brisés le moribond avoua enfin « Oui je l'ai fait ! » A cet aveu, Jacotin voulant achever le vaincu, lui asséna de violents coups de bâton sur la tête, puis le croyant mort, le saisit par les pieds et le traîna hors du parc où il expira peu d'instants après.

Le Magistrat se rendit alors dans la salle du jugement pour prononcer contre Mahuot Cocquel la sentence qui fut aussitôt publiée à son de trompe et exécutée : le cadavre du condamné fut livré au bourreau qui le traîna sur une claie jusqu'au gibet où il fut suspendu.

Jacotin Plouvier fut acclamé par la foule, félicité de sa bravoure par le prévôt Melchior Dugardin, conduit par son *Breton* à l'église Notre-Dame-la-Grande, où ils offrirent un *chiron* (un cierge) de grand poids en signe de reconnaissance et, avant qu'il quittât Valenciennes, le haut baron sire de Lalaing, tenant à lui témoigner son admiration pour son intrépidité, voulut le recevoir plusieurs jours en son hôtel où il lui prodigua les marques de haute estime.

Quel fait divers, de nos jours, permettrait le récit de pareilles mœurs et offrirait en spectacle public, sous prétexte de favoriser la Justice Divine, ce que nous venons de narrer ? Rien ne tient du roman pourtant, et tous les détails de cette terrible et sanglante aventure sont, nous l'avons dit, aux archives ou dans les écrits que nous ont laissés les chroniqueurs de l'époque.

G. G.

UN NAVIRE A COULÉ AVEC VINGT HOMMES

Les deux bateaux turcs « Marmara » et « Sevinoje » sont entrés en collision dans la mer de Marmara : le « Sevinoje » a coulé avec vingt hommes ; le « Marmara » est arrivé à Constantinople. Une enquête est ouverte.

Un nouveau billet de 50 fr. va être mis en circulation

La Banque de France se dispose à mettre en circulation, dès les premiers jours de 1928, à Paris et en province, une coupure de 50 fr. d'un nouveau type destiné à remplacer l'ancienne que l'on continuera à retirer de la circulation progressivement. La vignette du nouveau billet a les mêmes dimensions que celles du billet actuel. Au recto, deux amours encadrent un médaillon où sont inscrits les trois mots « Banque de France ». Au-dessous est portée en toute lettre l'inscription cinquante francs et à la partie inférieure se tient le jeune dieu des voleurs et du commerce, Mercure, portant sur ses genoux un cartouche où sont mentionnés les articles du Code Pénal réprimant les contrefaçons.

Le verso limité comme le recto par un cadre où s'inscrit une guirlande ovale de feuillages, représente Minerve devant un forgeron, au repos sur un banc de marbre, le tout se détachant sur un ciel bleu rehaussé de feston et de monogrammes. Les doubles filigranes éviteront toute confusion avec le billet de cent francs.

On prévoit que, dans le cours de l'année, un nouveau billet de mille francs à quatre couleurs superposées pourrait également faire son apparition, en attendant celui de cinq mille francs qui dort dans les réserves de l'Institut d'émission, sans avoir encore reçu l'approbation du Conseil.

QUESTIONS POLITIQUES

La deuxième journée du Congrès Socialiste

DISCUSSION DU PROGRAMME DU PARTI ; LA PARTIE FINANCIÈRE DE LA DÉCLARATION A ÉTÉ ENSUITE APPROUVÉE.

Dès l'ouverture de la séance d'hier matin, le congrès extraordinaire socialiste aborde la discussion du programme. De nombreux orateurs prennent successivement la parole.

M. FIEU dit qu'il serait logique que le programme de la C. G. T. formât la partie essentielle du programme du parti avec l'organisation méthodique de la paix et les questions agraires.

Après avoir rappelé que le Parti radical a donné son adhésion au programme de la C. G. T., l'orateur déclare trouver surprenant qu'aucune des idées vraiment un peu nouvelles et un peu audacieuses ne soit même pas rappelée dans le programme du Parti.

M. REINHOLD insiste notamment pour que le Parti socialiste manifeste sa volonté de favoriser l'avènement de l'école unique.

M. Emile KAHN constate avec regret que le projet de programme ne se préoccupe pas suffisamment d'affirmer la laïcité de l'Etat. Il conclut en déposant sur le bureau du Congrès une motion tendant à garantir la neutralité scolaire au point de vue religieux et repoussant à la fois tant le retour au droit commun pour les congrégations, que le maintien des relations diplomatiques avec le Vatican.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Avec M. ZIROMSKY on aborde le débat sur la politique extérieure et l'orateur expose au Congrès ce que doit être la politique extérieure du Parti. Il fait d'abord un historique rétrospectif du système des alliances et de l'équilibre européen, et il démontre qu'en 1919 le Quai d'Orsay y est instinctivement revenu en considérant comme définitif le statut territorial issu de la guerre. Or, il y a là, dit-il, un grand danger pour le socialisme et même pour la S. D. N., car ce statut rappelle la vieille politique d'avant-guerre.

M. ZIROMSKY

C'est nous qui sommes les véritables défenseurs de la S. D. N., s'écrie Ziromsky et c'est la politique de toutes les nations y compris la France qui fait obstacle à son développement et à son succès.

La paix de 1919, dit-il, est une paix qui ne peut qu'engendrer la guerre.

L'orateur fait ensuite l'analyse de l'action de la S. D. N. Il déclare que le grand organisme est cantonné dans un rôle où il étouffe. En terminant il préconise la défense du dogme de la liberté pour tous les Etats de disposer d'eux-mêmes et le souci d'accorder ce principe avec les nécessités économiques.

LE PROGRAMME FINANCIER

M. Vincent Auriol annonce que la Commission spéciale nommée hier a été unanime à le charger de rapporter devant le Congrès le texte qui a trait au programme financier du Parti. Le député de la Haute-Garonne donne lecture de ce texte dont voici les principaux passages :

« *Le Parti socialiste a toujours proposé de résoudre les problèmes financiers nés de la guerre par une politique hardie d'entente internationale pour le règlement des dettes européennes et par un effort opportun de la fortune acquise pour alléger la monnaie et l'économie nationales du poids d'une dette trop lourde.*

LE RÈGLEMENT DES DETTES

« *Tant que subsistera le système des règlements particuliers des dettes et des accords isolés, tant que le plan Dawes restera en vigueur, le Parti socialiste déclare n'accepter aucun règlement des dettes politiques qui ne tiendrait compte, ni de la capacité de paiement de la France, qui dépend évidemment de la liquidation de la créance allemande, ni de la possibilité, pour la France, de transférer les devises à l'Amérique, sans nuire à sa sécurité monétaire.*

LA STABILISATION MONÉTAIRE

« *La sécurité de l'Europe doit, en effet, se compléter par la sécurité monétaire à l'intérieur de chaque nation.*

« *Cette sécurité ne cessera pas d'être menacée aussi longtemps que l'on n'aura pas procédé à la stabilisation légale de notre monnaie.*

« *Cette stabilisation suppose d'abord la stabilisation de la dette flottante, soit par l'offre de titres facilement négociables et fortement gagés, notamment par la création d'obligations industrielles servies et amorties grâce aux produits des manufactures de tabac ou autres manufactures nationales, ou régies nationales à créer par le retour à la nation des monopoles de fait, tels que les assurances, soit par la remise obligatoire d'un titre de rente d'un type défini.*

« *Pour que la stabilisation soit durable, il faut dégrever largement la consommation et la production françaises, qui sont deux éléments étroitement solidaires du bien-être général.*

LA NATIONALISATION DES MONOPOLES

« *Le Parti socialiste estime que, tant pour l'amortissement et pour la réalisation des réformes sociales et des réformes agraires, il conviendra de précéder à la nationalisation immédiate en vue d'une exploitation gérée par les corporations d'usagers, par le personnel et les représentants de l'Etat, des monopoles de fait, détenus par une minorité de privilégiés : assurances, pétroles, sucres, mines et, dans l'intérêt même de l'agriculteur, engrais.*

« *Il faudra organiser le contrôle des producteurs intéressés (ouvriers, commerçants, industriels, agriculteurs) dans la gestion des établissements de dépôts.* »

Cette motion est saluée d'applaudissements unanimes. M. Vincent-Auriol exprime ensuite le souhait que le Congrès soit unanime à voter le programme financier. Puis il fait le procès des gouvernements de bloc national incapables assure-t-il, d'équilibrer un budget et évoque le souvenir des emprunts successifs qui ont été émis. Ces déclarations sont très applaudies. Le texte de la partie financière du programme est ensuite voté à l'unanimité.

La séance de l'après-midi

L'après-midi, M. Molthy, de la Fédération du Nord, prend la parole. Il suggère qu'en dehors du programme détaillé qui est destiné aux militants, le Commission des résolutions mette sur pied un programme très court qui mettrait en valeur les réformes essentielles poursuivies par le Parti et qui serait répondu à profusion dans les masses.

MORT DU DOYEN DES NOTAIRES DE FRANCE

On mande de Béziers que M. Emile Gros, doyen des notaires de France, vient de mourir à l'âge de 102 ans à La Salvetat-sur-Agout. Il exerçait sa profession depuis 73 ans et avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur l'année dernière.

300 moutons brûlés vifs à Fieulaine

Dans la nuit de dimanche à lundi un formidable incendie a éclaté à Fieulaine, canton de Fresnoy-le-Grand, dans une bergerie appartenant à M. Carlier, maire de la commune et exploitée par M. Couet, cultivateur.

La bergerie et les récoltes, ont été la proie des flammes. Trois cents moutons ont été brûlés vifs.

Les dégâts sont évalués entre 300 et 400.000 fr.

La population alertée a combattu pendant plusieurs heures cet incendie.

Les causes du sinistre sont encore inconnues.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Froid, ciel couvert neige, vent de nord-est ; température en baisse, gelées, minimum — 3°.

Double asphyxie hier à Mouscron

DEUX JEUNES HOMMES VICTIMES D'UNE FUITE DE GAZ L'UN D'EUX A SUCCOMBÉ

Après la terrible tragédie qui eut lieu ces jours derniers à Croix, voici maintenant qu'un semblable évènement s'est produit la nuit dernière à Mouscron Belgique. Voici ce qu'après une rapide enquête, nous avons pu apprendre au sujet de ce drame qui cause une grande émotion dans la commune de Mouscron.

« PAS DE DANGER »

Au numéro 308 de la rue de la Marlière, à Mouscron, habitent Mme veuve Ronsse, avec trois de ses enfants : Albert, 40 ans, marié ; René, 31 ans, et Gustave, 30 ans, tous deux célibataires. Albert tient le Café et l'Agence en douane avec sa mère. Gustave et René s'occupent du commerce en gros de légumes et fruits.

Depuis plusieurs jours, des ouvriers sont occupés dans le Café à l'installation de l'électricité. Lundi, dans la journée, l'installation terminée, ils procédèrent au démontage des tuyaux à gaz et fermèrent le compteur, ayant soin de recommander à Mme Ronsse de ne pas l'ouvrir et qu'ils reviendraient le lendemain pour finir leur travail.

Or, lundi soir, vers 22 h. 30, Mme Ronsse et son fils Albert étant couchés, dans une partie de l'immeuble, au premier étage, les deux fils René et Gustave, firent remarquer à leur mère qu'une odeur très forte de gaz se répandait. Mme Ronsse leur répondit que le compteur était fermé et qu'il n'y avait pas de danger.

Les frères Ronsse René et Gustave se couchèrent dans la même chambre, qui est séparée de celle de leur mère par un couloir.

ASPHYXIÉS !

Hier, mardi matin, Mme Ronsse s'était levée comme d'habitude vers 6 h. 30 pour l'ouverture de son café. Le temps étant mauvais, elle avait laissé reposer ses deux garçons un peu plus tard que de coutume.

Vers 8 h. 30, elle se rendit dans leur chambre pour les appeler mais qu'elle ne fut sa stupéfaction : son appel resta sans réponse. Le fils Albert accourut aussitôt, ouvrit la porte qui était fermée intérieurement et se trouva en face de ses deux frères ne donnant plus signe de vie. Une forte odeur de gaz se dégageait en ce moment de la chambre.

Vite on courut chercher le docteur Debieck qui donna tous les soins nécessaires à l'une des victimes, Gustave Rousse qui respirait à peine ; quant à son frère René, c'en était fini la mort avait fait son œuvre.

Une consultation eut lieu dans le courant de la soirée par trois docteurs. Ceux-ci déclarèrent ne pouvoir se prononcer sur l'état dans lequel se trouve le fils Gustave.

M. Beyens, commissaire de police, a ouvert une enquête et a entendu les ouvriers monteurs qui ont procédé à l'installation de l'électricité et fermé le compteur à gaz. Il est à présumer que celui-ci, étant très usagé, aura malgré sa fermeture dégagé une certaine quantité de gaz qui a été la cause de cette double asphyxie.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 64, Grande-Place, Lille

Drame mystérieux près de Valenciennes

ENTRE ONNAING ET SAINT-SAULVE ON A DÉCOUVERT SUR LA ROUTE UN CADAVRE HORRIBLEMENT MUTILÉ

Entre Onnaing et Saint-Saulve, au lieu dit « La Ferme Boursier », M. François, maire de Crespin, qui revenait lundi à 18 h. 30, en automobile, de Valenciennes, a trouvé étendu sur la route un corps inerte. C'était, en effet, le cadavre horriblement mutilé de Fernand Danhiez, 42 ans, journalier, demeurant à Onnaing.

Mardi soir, on ignorait encore dans quelles circonstances le malheureux avait trouvé la mort.

Danhiez laisse une veuve et deux enfants. Le Parquet de Valenciennes a été saisi des faits ; les restes du journalier ont été transportés à son domicile et la gendarmerie de Onièvrechain s'est rendue de suite sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Une scène de jalousie à Louvroil

Une femme a été frappée à coups de couteau par une autre

A Louvroil-Sous-le-Bois, rue d'Hautmont en face du café dansant, exploité par M. Malon, s'est déroulé un petit drame qu'on attribue à la jalousie. Il a eu pour victime une dame Clémence Bertin, épouse Guillaume Luyckfassel, âgée de .. ans, demeurant rue d'Hautmont, à Sous-le-Bois et pour auteur une femme L.... domiciliée à Maubeuge rue de l'Espérance.

Dimanche soir, vers 20 heures Mme Luyckfassel s'était rendue avec sa fille Bertha, âgée de 21 ans, au café Malon.

A l'entrée du cabaret les deux femmes remarquèrent la femme L... actuellement mariée avec l'ancien ami de Bertha Luyckfassel.

Sans provocation, paraît-il de la part des deux premières, la dame L... les regarda avec insolence et les insulta.

Ce n'était pas la première fois, dit-on, que cette dernière manifestait son hostilité contre Bertha. La mère de celle-ci lui conseilla de rentrer pour éviter la discussion. C'est alors que la femme L.... les menaça avec un couteau.

Pour protéger sa fille qu'elle croyait en danger, Mme Clémence Luyckfassel se mit au-devant d'elle. Alors au comble de la fureur, la femme L... frappa de son couteau. Atteinte de plusieurs coups au visage la mère s'écroula évanouie tandis que Mme L... prenait la fuite.

La police de Louvroil prévenue appréhenda bientôt la meurtrière qui fut laissée en liberté provisoire.

Les blessures de Mme Luyckfassel sont assez légères heureusement.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise LILLE

Un intéressant arrêté du Conseil de Préfecture du Nord

Le Conseil interdépartemental de la Préfecture du Nord a pris hier un arrêté concernant un différend qui mettait en présence l'Administration des Contributions et un négociant en légumes secs de Merville.

L'Administration réclamait au négociant le paiement du chiffre d'affaires sur des ventes de marchandises (légumes secs) faites en C. A. F. c'est-à-dire provenant de l'étranger.

Le requérant prétendait que les ventes étant parfaites au départ (à l'étranger), il n'avait à payer que la taxe d'importation et non pas celle spéciale au chiffre d'affaires.

Le Conseil de Préfecture, dans son arrêté partage cette manière de voir, mais seulement dans le cas où l'exécution du contrat de vente a lieu hors de France.

Les ventes litigieuses ayant été conclues pour des marchandises livrables départ gare frontière, après dédouanement, donc après introduction sur le marché intérieur il faut admettre dit l'arrêté que le contrat doit être considéré comme ayant été fait en France et par conséquent, passible de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Le krach de la banque Petyt

REFUS DE MISE EN LIBERTÉ

Nous avons dit que les avocats de MM Thomas et Gervels les co-directeurs de la Banque Petyt à Dunkerque avaient demandé la mise en liberté de leurs clients. Cette demande n'a pas été favorablement accueillie.

Deux nouvelles affaires de mœurs à Boulogne

UN CAFETIER ET SA FEMME ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

Après une diligente et minutieuse enquête menée par les agents de sûreté Rossignol et Serret, M. Baudart, commissaire du second arrondissement à Boulogne-sur-Mer, vient d'inculper d'excitation habituelle de mineures à la débauche et de tenue de maison de débauche, le tenancier du café du « Printemps », 12, rue d'Alger Jules Hulard, 37 ans et son épouse, née Berthe Baheux même âge. Le commissaire entendit dans l'après-midi huit femmes, dont plusieurs mineures qui accusèrent nettement le couple. Ce dernier malgré des dénégations, a été gardé à la disposition de la justice et sera déféré ce matin au Parquet.

UN NÈGRE ENTREMETTEUR ARRÊTÉ

Depuis un certain temps, la police spéciale de Boulogne surveillait les allures d'un nègre, Mac Kaine, soupçonné de fournir des clientes aux étrangers de passage. A la suite d'une affaire de vol de bague dans laquelle est inculpé un sieur Ferrier, M. Liger, commissaire spécial, interrogea Mac Kaine qui, après confrontation avec des jeunes filles, dont plusieurs mineures, avoua se livrer à certain commerce d'entremetteur qui lui rapportait gros. Généralement après avoir conclu l'affaire, il réclamait 30 % de pourboire sur l'argent gagné par la fille. Quelque fois il touchait lui-même.

Inculpé de vagabondage spécial, le nègre plus connu à Boulogne sous le surnom de « Bamboula le beau Gosse », a été maintenu à la disposition de la police spéciale. L'enquête continue et des inculpations sont possibles, la loi permettant de poursuivre quiconque a mis son immeuble à la disposition de personnes se livrant à la débauche.

Une délicate affaire à Fresnes

La police de Fresnes a arrêté mardi le sieur J... B...., 40 ans, mineur.

Sa femme l'avait quitté il y a quelque temps, trois enfants sont demeurés avec lui : deux sont galibots à la mine : une fille, âgée de 14 ans 1/2, fait le ménage et celle-ci accuse son père de violences spéciales à son égard.

B... a été conduit devant M. Franqueville, juge d'instruction, qui est chargé d'instruire cette affaire.

ROUBAIX

Bureaux 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Les Opinions de Séraphin

Un animal raisonnable

L'homme est, dit-on, un animal raisonnable. Je veux bien le croire, puisque l'affirment de graves censeurs. Et cependant, j'ose l'avouer, à la vue de certaines de ses actions, je demeure assez sceptique.

Entrons dans un bureau de poste. Il est huit heures du matin. On a fait la toilette de la salle d'attente. Les encriers ont été remplis. Les buvards et les plumes remplacés. Je sais bien qu'on a pris soin d'attacher, par un bout de ficelle, les porte-plumes. Et cette précaution commence à démontrer que « l'animal » n'est peut-être pas aussi raisonnable qu'on le proclame.

Le voici qui s'avance. Il veut envoyer un télégramme. Il gâche six imprimés. Il les jette à terre. Il crache dessus. Il s'énerve, renverse l'encrier, tâche le buvard, rend la plume inutilisable. Son successeur vitupère contre l'Administration.

— En voilà un matériel !

— Plus une plume en bon état ! Bref, une demi-heure après l'ouverture d'un bureau public, c'est partout infect.

Quelle blessure à l'orgueil de « l'animal raisonnable » quand, sur l'invitation du « Touring-Club de France », les hôteliers firent apposer dans les W.-C. l'avis que vous savez... Prière de laisser, en partant, ce lieu aussi propre, etc...

Et le... lieu est ordinairement malpropre. « L'animal raisonnable » y a marqué son passage.

Les exemples ? Ils abondent. On a vu, en quatorze, comme en dit, « l'animal raisonnable » brûler du mobilier de prix pour faire un peu de feu. On l'a vu briser une glace d'armoire, d'un coup de crosse de fusil, pour en emporter, dans la tranchée, un morceau, qui tenait dans la « paielette » du havresac !

Alors, c'était la guerre ! Excuse à toutes les folies. Mais aujourd'hui...

Voyez donc ce que « l'animal raisonnable » a fait de la salle d'attente des tramways, boulevard Gambetta, en face du « Broutteux ».

Il s'est trouvé trop confortablement traité. Alors, il a cassé des glaces. Il y grelotte. Il s'y enrhume. Transi, claquant des dents, il subit le châtiment de son acte.

Et, ce qui est déplorable, c'est qu'il a suffi d'un seul vandale pour rendre cet abri intenable à de braves gens respecteux de la chose publique. Comme il suffit d'un fruit gâté pour contaminer ceux qui sont placés à son contact.

L'homme est, assurément, de tous les animaux, le plus raisonnable. E. B.

Luxe et Economie

Si vous voulez être élégant à bon compte, habillez-vous aux grands Magasins « **FASHIONABLE** », 89, boulevard de la Liberté, à **Lille** (succursale à **Valenciennes**, 7, avenue du Sénateur-Girard).

Avant inventaire, « **FASHIONABLE** » organise, dans un but de réclame, une vente sensationnelle. (Voir annonce en dernière page).

Les stagiaires à l'Etranger

On connaît cette initiative infiniment heureuse. Elle recrute, par voie de concours, les jeunes gens de nos écoles professionnelles, puis son classement opéré, elle envoie les sujets les meilleurs faire un stage à l'étranger. Ils y deviennent des représentants qualifiés de nos grandes industries. Ils lui signalent par des rapports souvent remarquables, les besoins de telle ou telle partie du monde, les améliorations et les progrès enregistrés, les caprices de la mode. Ils sont des agents de renseignement sérieux. Ils orientent notre production. Ils la documentent.

Ils lui ouvrent aussi des débouchés nouveaux. Agents d'expansion actifs, ils ont, de plus en plus, un rôle important à remplir.

D'une communication faite par la Société d'Encouragement, aux Chambres de Commerce et à la Fédération Industrielle de Roubaix-Tourcoing, se dégage une impression tout à fait satisfaisante. Les réalisations obtenues durant les six années de son existence par cette organisation avertie, démontrant deux choses : la fécondité des résultats atteints, l'engagement de notre jeunesse pour cette branche de l'activité économique.

Le nombre des stagiaires envoyés à l'étranger, s'est élevé à 23. Vingt pays ont été visités et étudiés : Norvège, Suède, Finlande, Allemagne, Autriche, Tchéco-Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, Grèce, Turquie, Egypte, Syrie, Palestine, Etats-Unis, Canada, République Argentine, Brésil, Chili, Japon, l'Ile de Madagascar.

Les rapports que les stagiaires ont fait tenir procèdent d'un esprit positif. Etudes très nombreuses, variées, détaillées, auxquelles étaient joints des échantillons divers ouvrant à l'industrie des voies nouvelles. Description de certains articles qu'il est possible de produire à Roubaix-Tourcoing et qui n'étaient pas encore importés dans certains pays.

UNE SITUATION BRILLANTE

On pense bien que ces jeunes stagiaires, dont les connaissances trouvent ainsi un vaste champ d'action, qui les perfectionnent et les enrichissent sans cesse, sont l'objet d'un examen attentif et que les meilleurs attachés à de grandes firmes, s'y créent d'enviables situations. Ils deviennent voyageurs, dans les pays parcourus et étudiés, utilisant les relations qu'ils s'y sont faites, devenant des éléments commerciaux de première importance, ou représentants, chefs ou adjoints aux chefs de rayon.

Ils se classent ainsi :

Dans le négoce de laines, brutes ou peignées blousses et déchets, deux, dont un à Roubaix, un à Tourcoing.

Dans la filature de laines : trois, deux à Roubaix, un à Tourcoing.

Dans la fabrique de tissus : trois, un à Roubaix, deux à Tourcoing.

Dans la bonneterie, un dans une firme de Tourcoing.

Dans le département textile de maisons françaises d'exportation, de négoce et de représentation, tant à Paris qu'à l'étranger, huit.

A Paris, trois ; en République Argentine, deux ; au Brésil, un : en Finlande, un ; à Madagascar, un.

SITUATIONS ENVIÉES

Les situations que se créent ainsi nos meilleurs élèves des écoles professionnelles sont des plus brillantes. Aussi, y a-t-il un véritable engouement pour l'étude des langues étrangères. La population scolaire suivant des cours de langues dans les écoles techniques et professionnelles de Roubaix-Tourcoing a sextuplé depuis 1914.

Une statistique à ce sujet est éloquente. En 1924, langue anglaise, 324 élèves ; en 1927, 1609 élèves.

Langue allemande : en 1914 : 101 élèves ; en 1927 : 428 élèves.

Langue espagnole : en 1914 : 26 élèves ; en 1927 : 230 élèves.

Ceci démontre quels énormes services rend à l'industrie et au commerce local d'exportation, ainsi qu'à notre jeunesse, la Société d'Encouragement pour l'envoi de stagiaires à l'étranger.

Cette institution d'un incontestable intérêt est un puissant levier. Elle jouit de la sympathie de toutes les firmes industrielles et commerciales qui en bénéficient.

Celles-ci seraient bien inspirées, pour lui permettre de développer son champ d'action, en la subventionnant. Et cela, d'autant plus, que cette subvention entraînera pour les firmes la consentant, une **exonération complète** de la taxe d'apprentissage.

Pour qu'il puisse être fait état de ces subventions dans les demandes d'exonération devant accompagner les déclarations de la taxe d'apprentissage à faire avant fin février prochain, les subventions doivent être obligatoirement versées à la Société d'Encouragement avant le 31 décembre.

Les adresser à M. Henri Lepaul, trésorier de la Société d'Encouragement, 3, rue de l'Hôtel de Ville à Roubaix.

Un événement à Lille

Une de nos plus vieilles maisons de Meubles cesse son commerce par suite de la vente de l'immeuble : une liquidation de l'énorme stock va commencer et se continuer 45, rue de Tournai, à LILLE. C'est la grande Vie sur de Meubles M. BAL 28-30-32 Rue de Paris.

Tout sera liquidé rapidement à prix coûtant. Salons, Chambres à coucher, Salles à manger, Bureaux, Lustres, Vieux Meubles Carpettes, Tableaux, etc., etc..

Cette liquidation va permettre aux bourses moyennes de se meubler à des prix inespérés.

Vente à partir du 2 Janvier

LE VRAI BONBON D'HIVER
ANTI-GRIPPE
PRUVOST - LILLE

UN HABILE FILOU

Au cours de la soirée de lundi, vers 6 h. 30 M. Jean Vannuffel, fabricant de vêtements, demeurant rue de Bavai, 82, était occupé à son arrière magasin.

Un individu, demeuré inconnu, après avoir erré devant la maison, profitant d'un moment favorable, ouvrit la porte du magasin avec d'infinies précautions, il y pénétra sans bruit, s'empara de cinq vêtements qui se trouvaient à portée de la main et prit la fuite.

M. Jean Vanuffel, intrigué, vint dans le magasin, mais il n'eut même pas le temps d'apercevoir celui qui venait ainsi d'accomplir cet exploit.

La perte éprouvée, du fait de ce vol, est d'environ 700 fr.

Sur plainte déposée au commissariat de police, une enquête a été ouverte.

Cette affaire a été confiée au service de la sûreté.

UNE MESURE OPPORTUNE

Un débitant de boissons de la localité, demeurant rue de l'Alma, est l'objet d'une information pour avoir favorisé chez lui la prostitution, en infraction de l'article 10 de la loi du 1er octobre 1917.

Avant de sévir contre ceux qui seraient en défaut, M. le commissaire de police, chef des services de la sûreté, tient à informer les cafetiers que s'ils veulent éviter des poursuites, ils sont engagés à respecter cette loi.

Il est rappelé que défense est faite de recevoir des prostituées dans les débits de boissons et leurs dépendances.

Indépendamment des peines de prison qui peuvent être encourues, la fermeture du débit peut être ordonnée.

AUTO CONTRE BALADEUSE

M. Arthur Dhaenens, 49 ans, domicilié 229, rue des Longues-Haies, traînait, lundi soir, une baladeuse, rue Nain.

Cette rue étant encombrée, M. Dhaenens n'aperçut pas une auto, conduite par M. Clarisse, de Tourcoing, qui vint donner contre la baladeuse.

Sous le choc, M. Dhaenens fut renversé. Il se fit dans sa chute quelques contusions à la cuisse gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Faidherbe.

AFFAISSEMENT DE LA CHAUSSÉE

A 18 h. 10, la chaussée s'est affaissée, à la suite des pluies persistances, rue de la Barbe-d'Or, en face de la rue des Anges.

Le service de la voie, immédiatement informé, a pris toutes précautions utiles pour éviter des accidents.

EXCÈS DE VITESSE

Des contraventions ont été rédigées, au cours de la journée d'hier, contre des automobilistes ayant pratiqué des vitesses exagérées : MM. Dubois Félix, 28 ans, filateur, rue du Grand Chemin, 80 ; Leveugle Julien, 27 ans, placier en laines, rue Claude-Lorrain, 24.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS

L'Arbre de Noël. — Samedi s'est clôturée l'inscription des enfants qui participeront cette année à la distribution des jouets qui se fera dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, le samedi 31 octobre, de 2 à 4 h.

Près de 3.000 enfants participant à cette distribution, les adhérents sont priés, dans l'intérêt du bon ordre, de se présenter à l'heure idiquée sur la carte qui leur a été délivrée.

Carte de l'Office National du Combattant. — Le secrétariat, 43, rue de la Gare, continue à délivrer les formules de demande de la Carte du Combattant, qui est appelée à donner des avantages certains à ceux qui ont eu au moins trois mois de front. Se présenter porteur du livret militaire et du fascicule actuel de mobilisation.

Mutuelle-retraite. — Les inscriptions des adhérents désireux de souscrire à la Mutuelle-Retraite, avec comme point de départ le mois de janvier 1928, se prennent actuel-